



# MIM

## Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

### MOT DU MAIRE



#### DÉCÈS

Monsieur Vincent Barrette, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de 1977 à 1981, est décédé en août dernier, à l'âge de 92 ans.

Pendant une période marquée par le développement, monsieur Barrette a contribué significativement à l'urbanisation de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au nom de toute la population, de l'équipe administrative et du conseil municipal, nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis de monsieur Barrette.

Reposez en paix, Monsieur le Maire.

#### DÉPLACEMENTS ACTIFS

La Ville a obtenu une subvention de 300 000 \$ pour la mise en place d'une piste cyclable hors chaussée sur le chemin du Lac, entre la rue Adrienne-Choquette et le pied de la côte du chemin de la Butte, dans le secteur de l'érablière. Un appel d'offres sera lancé sous peu et le tout devrait être réalisé pour l'été 2024. Merci à Mme Geneviève Guilbault, notre députée et ministre des Transports, pour son indéfectible soutien.

#### PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

Tel qu'annoncé, plus d'un millier d'arbres sont à être plantés cet automne aux abords des rues, parcs et divers espaces publics de la Ville.

Le conseil entend poursuivre ces plantations au cours des années à venir et y consacrer donc les ressources humaines et financières nécessaires.

Un volet d'aide financière à la plantation privée sur le territoire est par ailleurs en vigueur. Voir le site Web de la Ville pour plus de détails.



#### SÉANCES DU CONSEIL

Le 19 septembre dernier a eu lieu la dernière séance du conseil dans la salle Jobin de l'hôtel de ville.

En effet, au cours de la prochaine année, en raison des travaux de mise aux normes et d'agrandissement du garage municipal et des locaux administratifs de l'hôtel de ville, les séances du conseil se tiendront temporairement au pavillon

André-Coindre du campus Notre-Dame-de-Foy. Par la suite, les séances reprendront à l'hôtel de ville, dans une nouvelle salle aménagée exclusivement à cette fin.



#### FINANCES MUNICIPALES : BONNES NOUVELLES

Tel que planifié lors de l'adoption du budget 2023 adopté en décembre dernier, la Ville aura remboursé, à la fin de la présente année, plus de 5,5 M\$ de sa dette en paiements anticipés. Comme pour une hypothèque résidentielle, de tels remboursements ne peuvent s'effectuer qu'à certains moments précis, en fonction des fenêtres de renouvellement des emprunts. Les sommes nécessaires pour effectuer ces remboursements sont puisées à même le surplus accumulé.

Au 31 décembre prochain, en tenant compte des paiements réguliers en capital prévus au budget et des paiements anticipés ci-haut mentionnés, la dette nette de notre Ville sera de l'ordre de 42 M\$, une baisse de près de 7 M\$ en un an.

Ainsi, malgré la forte inflation qui sévit, le surplus accumulé de près de 100 M\$ nous permettra de poursuivre le remboursement de la dette nette en accéléré, jusqu'à son éventuelle extinction complète prévue en 2026. À cet égard, il faut savoir que les fenêtres de remboursements anticipés pour 2024 et 2025 sont respectivement de près de 12 M\$ et 22 M\$.

Notre stratégie financière permettra également de continuer de payer les immobilisations comptants (donc sans réemprunter), lesquelles sont de l'ordre de 100 M\$ pour les 5 prochaines années (Plan quinquennal d'immobilisations).

Par ailleurs, les revenus d'intérêts générés à court et moyen termes par le surplus, jumelés aux nouvelles entrées de taxes (nouvelles constructions et agrandissements/rénovations, notamment dans le parc industriel), permettent de prévoir un maintien du gel du compte de taxes pour toutes les catégories d'évaluation, non seulement jusqu'à la fin du présent mandat du conseil municipal (2021-2025), mais de l'envisager pour l'entièreté du mandat suivant aussi (2025-2029). Pour peu que les membres du prochain conseil gardent la tête froide et ne répètent pas certains errements du passé, évidemment.

Mettre de l'ordre pour atteindre stabilité et prévisibilité. Tel qu'annoncé il y a quelques années. Nous sommes sur la bonne voie.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 3 et 17 octobre à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, ou en ligne en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](https://vsad.ca/seances)), ou via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Nous rappelons aux citoyens qu'en raison du début des travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, les séances du conseil ont lieu au Campus Notre-Dame-de-Foy, à l'auditorium du Pavillon André-Coindre. Le pavillon est situé au 5030, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 1B3.

L'hôtel de ville n'est plus accessible aux employés, ni aux citoyens. Les services municipaux sont maintenus et sont offerts dans de nouveaux locaux. Pour plus d'informations en ce qui concerne la relocalisation des services, veuillez-vous référer à la section VOS SERVICES MUNICIPAUX RELOCALISÉS... TEMPORAIREMENT ! à la page 3 de ce présent mensuel, ou visitez notre site web à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/travaux-hdv-garage>.

Afin de rencontrer l'équipe VSAD pour vos différents besoins, nous vous recommandons de prendre rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au [info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca). Les bureaux administratifs seront fermés le lundi 9 octobre en raison du férié de l'Action de grâce.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



#### SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel  
@VSADSLCVC



@VSADofficiel  
@Augustinoisactifs

## TAXES MUNICIPALES 2023

**8<sup>E</sup> ÉCHÉANCE DES TAXES MUNICIPALES : 2 OCTOBRE**

**IMPORTANT**

**SOLDE IMPAYÉ 2022  
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

S'il vous reste un solde pour vos taxes de l'année 2022, une lettre informative vous a été acheminée au mois de juillet dernier. Il serait important d'acquitter ce solde le plus rapidement possible, afin d'éviter que votre nom figure sur la liste des immeubles qui sont soumis à une vente à l'enchère. Un avis de publication dans les journaux sera transmis aux propriétaires sujets à cette vente et des frais supplémentaires seront portés à votre compte. Voici quelques dates importantes :

- 25 septembre et 18 octobre 2023: Publication des avis publics dans Le Journal de Québec;
- 16 novembre 2023: Tenue du processus de vente à l'enchère.

### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT DES TAXES 2023

2 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, 4 janvier et 1<sup>er</sup> février 2024.

### TAXES SCOLAIRES

Le paiement des taxes scolaires doit être effectué auprès du Centre de services scolaire des Découvreurs et non à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce sont deux fournisseurs distincts ayant des numéros de référence différents pour les paiements électroniques. Merci d'y porter une attention particulière.

### VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

**Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis à votre nom pour l'année courante.** Le compte de taxes 2023 est valide pour l'année entière et attribué à la propriété. Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une maison et la mise à jour du nom du propriétaire sur le rôle foncier. Donc, il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé aux dates d'échéances, même si votre nom n'apparaît pas sur le compte de taxe de votre nouvelle propriété.



Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de la trésorerie par courriel à l'adresse suivante : [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est plus accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2P1.



### INSCRIVEZ-VOUS AU PORTAIL CITOYEN

**Restez informé, où que vous soyez.** Ce portail permet aux Augustinois de consulter les alertes et avis en cours et de signaler un événement, tels que : un bris, un problème avec le réseau d'aqueduc, ou routier, etc. L'hiver arrive à grand pas! Cette plateforme vous informera sur les diverses restrictions de stationnement. Pour faciliter la création de votre compte et en apprendre plus sur la plateforme, notez qu'il existe une section Questions fréquentes.

Pour créer votre compte, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://citoyen.vsad.ca>.



## AVIS PUBLICS



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

#### 1. 25 août 2023 - Appels d'offres :

APO-2023-060 - Contrat de construction pour les travaux de réfection de la route Racette

APO-2023-073 - Conception des plans et devis et surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte

APO-2023-074 - Contrat de transport de neige en vrac pour la saison hivernale 2023-2024 lors des différentes opérations de déneigement

APO-2023-075 - Conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024

#### 2. 30 août 2023 - Appels d'offres :

APO-2023-070 - Contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique

APO-2023-076 - Conception des plans et devis et surveillance pour la réfection d'un tronçon du rang des Mines et du chemin Girard (PAVL 2024)

APO-2023-077 - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 - Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024

APO-2023-078 - Contrat de services techniques pour l'entretien des patinoires municipales extérieures

#### 3. 30 août 2023 - Avis public annonçant le changement de lieu des séances du conseil

#### 4. 31 août 2023 - Avis public pour des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

315, 3<sup>e</sup> rang (lot 3 056 388), 165, rue de Singapour (lot 6 295 742), 2042, 15<sup>e</sup> avenue (lot 5 494 941) et 4582 F, rue de la Futaie (lot 2 811 825)

#### 5. 31 août 2023 - Avis public annonçant le changement de lieu des bureaux administratifs

#### 6. 12 septembre - Appels d'offres :

APO-2023-069 - Contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'un tracteur diesel avec tondeuse frontale

APO-2023-080 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture de pièces pour équipements d'hiver

APO-2023-081 - Auscultation des chaussées, des voies cyclables et des trottoirs et réalisation de plans d'intervention

#### 7. 14 septembre - Mise en vigueur du règlement n° 2023-711

#### 8. 22 septembre - Appel d'offres :

APO-2023-083 - Contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une unité de déneigement de trottoirs sur roues et ses équipements

#### 9. 25 septembre - Vente pour défaut de paiement de taxes - 1<sup>er</sup> avis

## VOS SERVICES MUNICIPAUX DÉMÉNAGENT... TEMPORAIREMENT !

Les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville ont débuté et s'étaleront sur environ une année.

De ce fait, l'hôtel de ville n'est plus accessible aux citoyens, ni aux employés municipaux. Tous les services sont maintenus et offerts dans d'autres bâtiments de la ville. Les coordonnées téléphoniques pour joindre la Ville demeurent inchangées : 418 878-2955.

Pour obtenir toutes les informations utiles tout au long du projet, consultez le site web à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/travaux-hdv-garage>.

Nous réitérons les informations pour les services de l'urbanisme et des finances, ainsi que pour les séances du conseil :

### LE SERVICE DE L'URBANISME (entre autres pour les demandes de permis)



Relocalisé au Complexe sportif multifonctionnel



Adresse : Le Complexe est situé au 230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 0R3



Courriel : [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca)



COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

### LE SERVICE DES FINANCES (entre autres pour le paiement des taxes)



Relocalisé à la bibliothèque Alain-Grandbois



Adresse : La Bibliothèque est située au 160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2P1



Courriel : [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca)



BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

### LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



Auront lieu au Campus Notre-Dame-de-Foy, à l'auditorium du Pavillon André-Coindre



Adresse : Le pavillon est situé au 5030, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 1B3



Le stationnement est gratuit. Vous pouvez garer votre véhicule à l'avant et à l'arrière de la bâtisse. Le stationnement situé derrière donne accès à la porte numéro 8. Cette porte permet d'entrer directement dans la bâtisse, sans devoir contourner le bâtiment.

### PAVILLON ANDRÉ-COINDRE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY



### RÉCUPÉRATION DE BATTERIES

Nous vous invitons à visiter les autres points de dépôt situés sur le territoire de la Ville pour la récupération des piles à usage unique et des batteries rechargeables :



Bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2P1



Postes Canada, 122, route Racette, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 1A0

Pour de plus amples informations sur la disposition de différents produits, consultez le site web de Recyc-Québec <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>.



**De préférence, nous demandons aux citoyens de prendre rendez-vous avant de prévoir un déplacement.** Nos heures d'ouverture demeurent les mêmes : du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

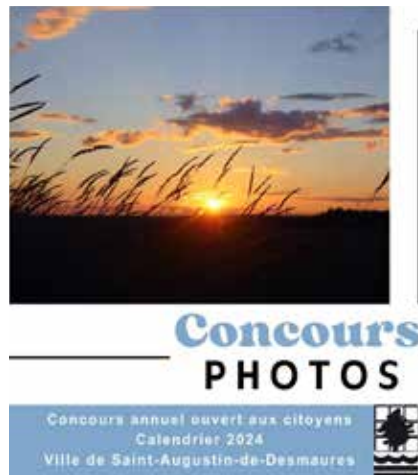
Contactez-nous par téléphone au 418 878-2955, ou par courriel à l'adresse [info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca).

## CONCOURS ANNUEL DE PHOTOS 2024

En vue de la préparation du calendrier municipal 2024 et permettre à la Ville de regarnir sa banque de photos à utiliser sur différentes plateformes, la VSAD a invité ses citoyens à partager leur meilleure photo de notre belle ville dans le cadre du concours annuel de photos.

Le concours a pris fin le 29 septembre dernier à midi. Nous remercions tous les participants !

Il est maintenant temps de sélectionner les photos gagnantes ! Nous invitons les citoyens à participer au vote du public, afin d'identifier vos photos préférées. Le vote se déroulera via la page officielle Facebook de la VSAD du **2 au 16 octobre 2023**. Pour toutes les informations utiles pour vous permettre de voter, nous invitons les citoyens à consulter la publication à cet effet. Elle sera publiée sur la page officielle Facebook de la VSAD le 2 octobre.



Bonne chance à tous les participants !

## APRÈS LE JEU: ASSUREZ-VOUS DE LAISSER LA RUE LIBRE

À l'approche de la période hivernale, nous vous rappelons qu'il n'est pas permis de laisser dans la rue, ou dans l'emprise de la rue, les paniers de basketball, ou tout autre équipement de jeu comme les buts de hockey. Ces équipements compromettent la sécurité routière et le bon déroulement des services municipaux, tels que le ramassage des matières résiduelles et l'entretien hivernal des rues. La voie publique doit être libérée de tout équipement de jeu lorsqu'il n'y a plus de joueurs à proximité. Donc, assurez-vous de laisser la rue libre.

Nous vous rappelons qu'en cas de bris, aucune réclamation pour remplacer ces équipements ne sera acceptée.



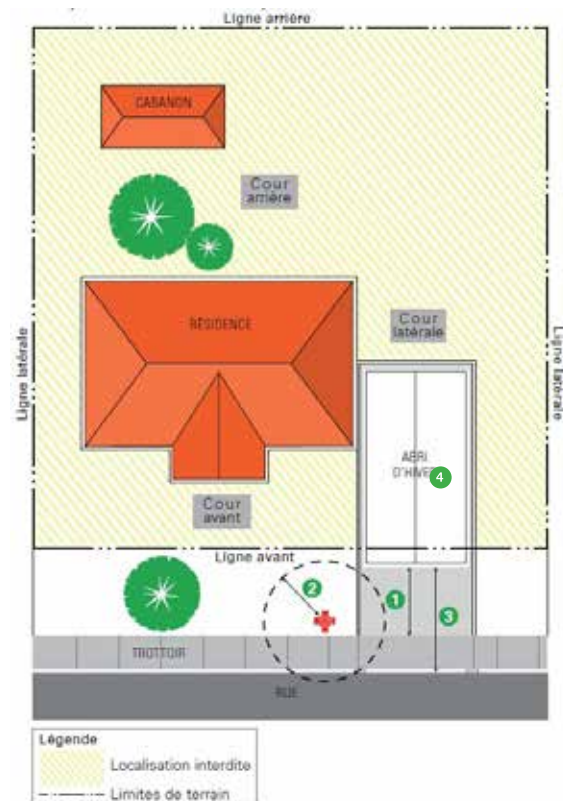
## ABRI D'HIVER TEMPORAIRE

Le Service de l'urbanisme vous rappelle que l'installation d'abri d'hiver temporaire est permise à partir du **15 octobre** et ce jusqu'au **1<sup>er</sup> mai 2024**.

Les abris d'hiver temporaires sont permis en cours avant, latérale et arrière, en autant qu'ils soient implantés sur l'allée, ou une case de stationnement.

Voici quelques règles d'implantation illustrées sur l'image suivante :

- 1 Il doit être situé à au moins 1,5 m d'un trottoir, d'un fossé, ou d'une canalisation;
- 2 L'abri d'hiver doit être situé au moins à 1,5 m d'une borne-fontaine;
- 3 Il doit être au moins à 2 m d'une voie de circulation;
- 4 Celui-ci ne doit pas excéder 3 m en hauteur.



Lors de l'installation de votre abri d'hiver temporaire, portez une attention particulière à la visibilité de votre numéro d'immeuble. Lorsque votre numéro de résidence n'est pas visible, ou n'est pas indiqué du tout, il devient très difficile aux services d'urgence d'agir dans un court délai.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est plus accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service d'urbanisme sont situés au Complexe sportif multifonctionnel, 230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 0R3.

## SUBVENTION À LA PLANTATION D'ARBRES

Le nouveau programme de subvention de la VSAD, visant à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés, ou institutionnels, est en cours et vous êtes déjà plusieurs à avoir déposé une demande, afin de recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile. Visitez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> sans tarder ! C'est un geste simple qui contribuera de multiples façons à la qualité de vie !



## OUVERTURE DES NOUVEAUX TERRAINS EXTÉRIEURS DU CCMSE

La VSAD souhaitait mettre en valeur les terrains adjacents au Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE) en bonifiant l'offre des espaces récréatifs et publics, tout en considérant les aménagements en place. Les travaux sont maintenant terminés et les terrains sont accessibles aux citoyens.

Rappelons que le CCMSE est opérationnel depuis le printemps 2021. Une partie de la vie sportive, culturelle et communautaire de Saint-Augustin-de-Desmaures s'y épanouit depuis. Au total, on y compte six locaux, une palestre et un gymnase double qui sont à la disposition des citoyens, des associations, des clubs et des organismes augustinois. Maintenant que les travaux extérieurs sont réalisés, l'ensemble est complet avec des espaces culturels et récréatifs qui ont été aménagés, apportant ainsi verdure et divertissement aux citoyens.

Voici une liste des différents espaces disponibles :

### ESPACES CULTURELS

- Un espace scénique couvert où des activités et prestations culturelles pourront être présentées;
- Des espaces de rassemblements polyvalents peuvent également recevoir des événements culturels et artistiques.

### ESPACES RÉCRÉATIFS

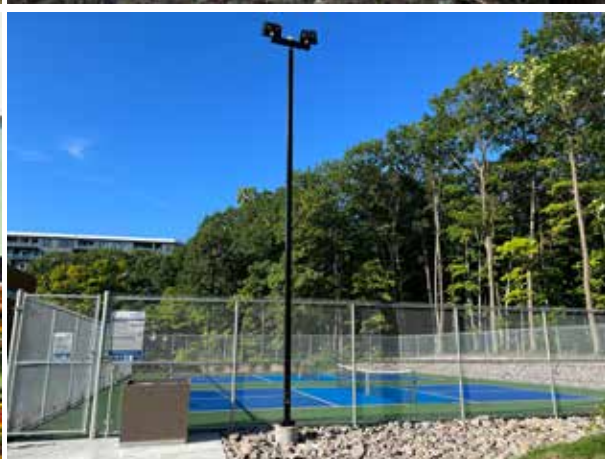
- Terrains de tennis léger (pickleball) clôturés;
- Terrains de pétanques;
- Une nouvelle aire de jeux aux matériaux naturels faits de rondins en bois;
- Des jeux d'eau;
- Une butte de glisse hivernale servant également de bande tampon visuelle et sonore.

### ESPACES NATURELS

- Quelques cases de stationnement ont été réaménagées dans le but de faire place à un environnement plus vert avec des arbres, tout en favorisant l'implantation de végétaux indigènes du Québec et adaptés aux conditions urbaines;
- Deux sentiers en milieux naturels ont été aménagés avec du mobilier dans le but de favoriser la détente et la contemplation.

Nous invitons les citoyens à découvrir et profiter de ces nouveaux espaces. Amusez-vous !

Nous remercions M. Jacques Lemelin, citoyen de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour la photo suivante, vue des airs.



## FEUILLYCLAGE: L'IMPORTANCE DE RÉUTILISER LES FEUILLES MORTES

L'herbicyclage est devenue une technique estivale utilisée par bon nombre de citoyens. Cette dernière consiste à ne pas ramasser la pelouse après la tonte, mais la laisser sur le sol. Savez-vous que la technique du feuillicyclage vous offre également plusieurs avantages?

Lors des belles journées d'automne, vous pouvez tondre les feuilles mortes sèches et les laisser choir au sol. Au choix, déposez-les dans vos plates-bandes ou dans votre potager.

Cette technique permet une économie de temps. Au lieu de râcler les feuilles mortes durant plusieurs heures, si la météo est clémente, passez plutôt la tondeuse dessus et ce, dès qu'elles tombent au sol et qu'elles ne sont pas détrempées. Tondez les feuilles fréquemment. Si trop de feuilles s'accumulent sur votre terrain, cela pourrait endommager votre gazon. Aussi, pensez à réduire la hauteur des dernières tontes de pelouse à cinq centimètres. Idéalement, l'utilisation d'une tondeuse-déchiquteuse est recommandée.

Saviez-vous que les feuilles déchiqutees fournissent à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils ont besoin et servent également de protection pour traverser l'hiver ?

À la fin de l'automne, lorsque les plantes entrent en dormance, déposez les feuilles déchiqutees dans vos plates-bandes. Les feuilles serviront de protection hivernale. Utilisez-les également pour recouvrir votre potager. L'hiver, le sol n'aime pas être dénudé. Si les feuilles ont tendance à s'envoler, l'installation d'un filet, d'un grillage, ou d'une membrane géotextile est idéale. Au printemps, les feuilles se décomposeront progressivement.

Une pratique logique, écologique et économique !



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION INSTALLÉS

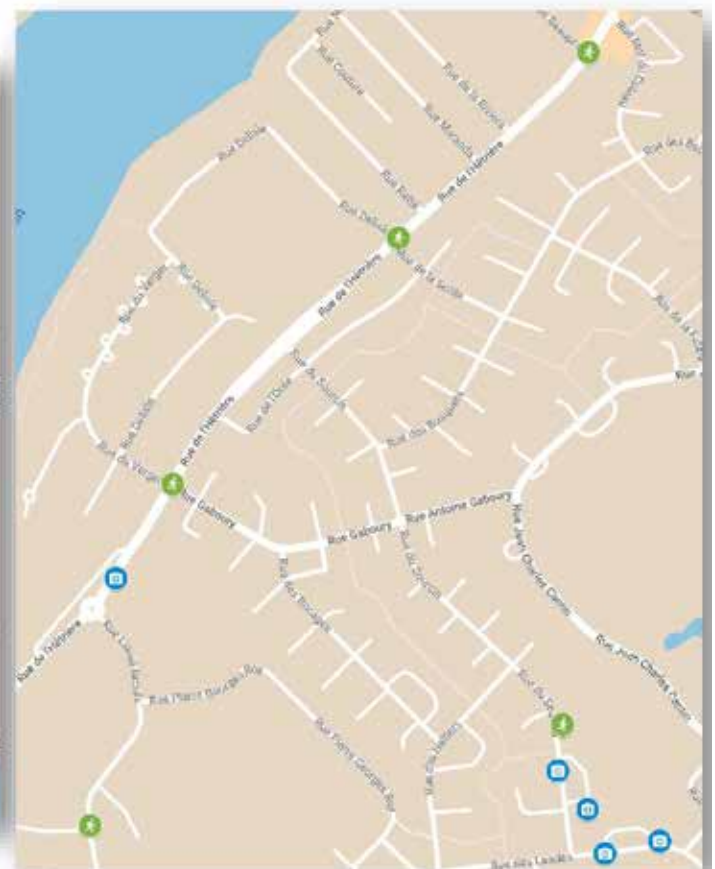
Dans le cadre de ses initiatives pour renforcer la sécurité routière, la Ville a installé de nouveaux équipements de signalisation au cours du mois de septembre.

Implantés dans des secteurs stratégiques, neuf radars pédagogiques fixes se trouvent désormais près des écoles et des zones où les limites de vitesse sont peu respectées. L'objectif : sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse en temps réel et les encourager à ralentir.

Également, sept paires de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) ont été installées aux traverses piétonnes les plus souvent utilisées par les citoyens. Cet outil, semblable à ce qui a été installé à la sortie du parc Riverain en 2022, augmente la visibilité des piétons ayant une priorité de passage aux traverses.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse suivante : [securiteroutiere@vsad.ca](mailto:securiteroutiere@vsad.ca).

### EMPLACEMENTS DES RADARS PÉDAGOGIQUES ET FRCR



 RADAR PÉDAGOGIQUE

 FEUX RECTANGULAIRE À CLIGNOTEMENT RAPIDE

## POUR UNE FÊTE D'HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ, N'OUBLIEZ PAS DE PLANIFIER

L'Halloween, ce moment de l'année que petits et grands apprécient tant, approche à grands pas. Afin de s'assurer de la sécurité de tous lors du 31 octobre prochain, il est important d'être bien préparé. Voici quelques recommandations pour le bon déroulement de cette célébration.

### PARENTS ET ACCOMPAGNATEURS

- Si vous n'êtes pas disponible, prévoyez à l'avance un accompagnateur pour effectuer la tournée avec votre enfant. Un trajet précis doit être convenu avec les enfants, ainsi qu'une heure de couvre-feu;
- Assurez-vous que le costume de l'enfant soit visible, même dans l'obscurité. Les bandes réfléchissantes, les couleurs vives et les lampes de poche sont plus facilement repérables en soirée;
- Le port du masque peut faire une différence dans l'effet d'un déguisement, mais également dans la sécurité de l'enfant. Assurez-vous que cet accessoire ne bloque pas la vision de l'enfant et ce, dans toutes les directions. S'il ne convient pas, il serait plus prudent de maquiller le visage de l'enfant;
- Avant de quitter le domicile, il est primordial de toujours rappeler aux enfants les règles de sécurité routière, car l'excitation peut être une source d'oubli: regarder des deux côtés de la rue avant de traverser et s'assurer que tout véhicule soit immobilisé avant de traverser;
- Au moment de traverser la rue, il est primordial de privilégier les intersections protégées ou les traverses piétonnes. De plus, assurez-vous d'avoir un contact visuel avec le conducteur du véhicule et soyez certain qu'il vous ait bien vu. Attendez que la voie soit complètement sécuritaire avant de traverser la rue;
- Si vous profitez de cette occasion pour promener votre animal de compagnie, rappelez-vous que ce dernier doit être maintenu en laisse.

### AUTOMOBILISTES

- Autant que possible, évitez de conduire dans les zones résidentielles;
- Le jour de l'Halloween, prévoyez du temps supplémentaire dans vos déplacements et ralentissez;
- Soyez aux aguets afin de repérer les enfants et redoubler de prudence. Malgré les conseils de sécurité concernant les déguisements, un enfant peut porter un costume sombre, ce qui nuit à votre visibilité;
- Gardez en tête que les enfants sont excités le jour de l'Halloween. Vous pourriez devoir vous immobiliser brusquement si un enfant surgissait devant votre véhicule;
- Gardez une bonne distance entre deux véhicules. La voiture devant vous pourrait freiner brusquement;
- Enfin, gardez en tête que la patience, la bonne humeur et la courtoisie envers les piétons et les autres automobilistes sont appréciées. Nous avons tous déjà été petits et fébriles le jour de l'Halloween !

Pour d'autres judicieux conseils, nous vous invitons à consulter le site de la Société de l'assurance automobile du Québec via ce lien : <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/halloween>.

Amusez-vous et joyeuse fête d'Halloween !



## ENVIE DE SAVOURER PLEINEMENT LA FÊTE D'HALLOWEEN ?

À la VSAD, l'Halloween ne se célèbre pas uniquement le 31 octobre !

Une lecture animée d'un conte pour vous mettre dans l'ambiance de l'Halloween, suivi d'un atelier, vous seront offerts en admission générale et sans inscription. Le tout se déroulera à la bibliothèque Alain-Grandbois le 21 octobre à 10 h 30. Apportez vos couvre-chefs !

Le spectacle d'Halloween « Un drôle de sort pour Poussière la sorcière » sera présenté le 29 octobre, à 14h, au Centre communautaire multifonctionnel secteur est. Cette activité est également offerte en admission générale et sans inscription.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par courriel à l'adresse suivante: [loisirs@vsad.ca](mailto:loisirs@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-5473, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Consultez la programmation complète au [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation).

Bienvenue à tous !



## INSTALLATION EN COURS DES NOUVEAUX ÉCRANS NUMÉRIQUES POUR VOUS INFORMER

Les travaux ont débuté dans le but de construire les bases qui recevront bientôt deux écrans de diffusion numérique des informations utiles à la vie citoyenne augustinoise. L'écran actuellement situé au coin de la rue Jean-Juneau et de la Route 138 sera remplacé, tandis qu'un nouvel écran sera ajouté sur la rue de l'Hétrière, à l'entrée de la ville, après la traversée du chemin de fer. Le panneau existant sur la rue de l'Hétrière est situé près de la rue Ménard et il sera retiré lorsque le nouvel équipement sera fonctionnel. L'arrivée de ces nouveaux équipements permettra entre autre de maintenir une communication dynamique par la diffusion de messages d'intérêt public à l'attention des citoyens et visiteurs, et de remplacer les équipements actuels désuets.

Surveillez leur installation prochaine !

### - INTERSECTION DES ROUTES 138 ET FOSSAMBAULT -



### - RUE DE L'HÉTRIÈRE -



# COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



## OCTOBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

## NOVEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

Posez vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).

### Ordures

Les ordures seront collectées chaque semaine et ce, jusqu'au 19 octobre inclusivement.

#### ATTENTION !

- Le retour des collectes s'effectuant aux deux semaines débutera à la fin du mois;
- Aucune collecte ne sera faite dans la semaine du 23 octobre;
- Il y a aura une collecte la semaine suivante, soit celle du 30 octobre;
- Les branches peuvent être disposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

### Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

### Encombrants

**Quand ?** La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **25 octobre 2023**.

**La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire est le lundi précédant la collecte (23 octobre), à midi.**

**Inscription en ligne :** <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

**Inscription par téléphone :** 418 878-4662, poste 5406.

**À quel moment déposer les encombrants :** Le camion circule dans les rues à compter de 7 h le matin. Les encombrants doivent être placés au bord de la rue, sur votre terrain ou dans votre entrée, en soirée, la veille du jour de la collecte ou avant 7 h le matin même. Il est interdit de les déposer avant, tel que le *Règlement 997-95 sur la Gestion des déchets* le précise.

**Quel volume d'encombrants peut être déposé :** Un maximum de 1 m<sup>3</sup> de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m<sup>3</sup>.

**Quoi faire si le camion n'est pas passé :** Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

### Résidus verts

La prochaine collecte des résidus verts se tiendra du **9 octobre au 9 novembre**.

### Écocentre

**L'horaire d'été de l'écocentre est en vigueur jusqu'au 15 novembre :**

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

# NOUS EMBAUCHONS

Nous sommes engagés pour  
le bien-être des personnes âgées



Le programme chèque emploi-service permet à ceux et celles qui souhaitent offrir de l'aide à domicile aux personnes âgées de le faire, tout en étant rémunérés.

Les travailleurs engagés en tant qu'aide à domicile ne sont pas des employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale, mais bien des travailleurs rémunérés par un programme gouvernemental. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale agit à titre de partenaire auprès des usagers et des travailleurs.

**Vous êtes une personne qui :**

- Étudie en sciences de la santé et désire acquérir de l'expérience dans l'accompagnement des personnes âgées;
- Est jeune retraitée;
- Travaille à temps partiel, cherche un revenu d'appoint et a à cœur le bien-être des personnes âgées;
- Souhaite avoir un impact positif et faire la différence dans la vie des personnes âgées et de leurs proches;
- Aime interagir avec les personnes âgées.







## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### MOIS DU PIÉTON : « PARTAGEONS LA ROUTE »

Le Mois du piéton est un moment privilégié pour sensibiliser la population à la sécurité des piétons et au partage de la route.

Effectivement, de tous les usagers, le piéton est le plus vulnérable. C'est pourquoi les conducteurs et les piétons doivent être plus vigilants afin de réduire le nombre d'accidents.

Que vous privilégiez la marche ou la voiture comme moyen de déplacement, voici notre trio de conseils pour un meilleur partage de la route :



#### Conducteurs

1. Respectez la priorité des piétons en tout temps, que ce soit aux intersections, aux passages pour piétons et avant d'accéder à une entrée ou d'en sortir;
2. Immobilisez-vous avant la ligne d'arrêt;
3. Ralentissez; par exemple, en roulant à 30 km/h au lieu de 50 km/h en milieu urbain, on réduit par six le risque de collision. Cela peut faire la différence entre la vie et la mort d'un piéton.

#### Piétons

1. Établissez un contact visuel, avant de traverser et utilisez les feux de piétons et les passages pour piétons;
2. Soyez visibles;
3. Évitez les distractions, comme un téléphone ou des écouteurs, surtout en traversant.

### ABRI TEMPORAIRE : L'ARRIMAGE FAIT LA DIFFÉRENCE

Il est primordial de bien arrimer et de sécuriser votre abri temporaire de même que votre mobilier extérieur. Ainsi, en cas de vents violents, vos installations seront sécuritaires pour vous et votre voisinage.

Pour que votre abri soit sécuritaire lors de forts vents, il est fortement recommandé :

- D'installer toujours des ancrages permanents en nombre suffisant, c'est-à-dire à chaque extrémité ainsi qu'au centre de la structure. L'usage exclusif de blocs en béton n'est pas suffisant;
- D'utiliser des sangles à cliquet pour maintenir la tension entre la structure en métal et les ancrages permanents;
- D'attendre que le sol soit gelé avant d'installer la toile sur la structure.

## LES AUGUSTINOIS RÉPONDENT PRÉSENTS À LA PREMIÈRE ÉDITION « LE TREMPLIN »

Lors de la journée du 9 septembre dernier, le site du Complexe sportif multifonctionnel a été le théâtre de la première édition de l'événement « **Le Tremplin** », anciennement nommé le Samedi des sportifs. « **Le Tremplin** » reflète parfaitement l'objectif d'offrir aux citoyens de la VSAD l'occasion de plonger vers des activités sportives, d'explorer, de souligner la rentrée et de s'amuser en famille !

Cette première édition a connu une participation exceptionnelle des Augustinois et des visiteurs. De plus, il est important de souligner le rôle des organismes ayant contribué au succès de cette journée.

Lors de cette journée du 9 septembre, un record de participation a été atteint au diner hot-dog sur le BBQ offert en place par l'AHMCRSA. Diverses activités ont permis aux participants de vivre des expériences uniques soient :

- Un patinage festif avec la troupe Le Patin Libre;
- Un spectacle tout en musique avec The Flips trio;
- Le super Bazar du Club de patinage artistique;

- L'animation aquatique ludique avec parcours pour petits et grands;
- L'heure du conte sportive à la nouvelle passerelle;
- Les démonstrations et ateliers participatifs des clubs de karaté Yoseikan Budo de Saint-Augustin et de taekwondo CRSA;
- L'entraînement dynamique du Pound fit;
- Les photographes *vintage* de Youpi & Cie;
- Les jeux gonflables qui font toujours le bonheur des petits;
- Les étudiants pompiers du CNDF qui nous transmits leur passion et émerveillé les enfants.

La journée s'est terminée avec la partie d'ouverture de la saison 23-24 du M18 AAA Blizzard du Séminaire Saint-François avec un gain de 9-0.

En souhaitant que le « **Le Tremplin** » devienne une tradition annuelle attendue par les Augustinois. À l'année prochaine pour plonger à nouveau avec vous !



## PROTECTION DES INCENDIES : C'EST LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine de prévention des incendies se tiendra du 8 au 14 octobre. Le Service de protection contre l'incendie prendra part à diverses activités afin de rencontrer et d'échanger avec les citoyens. Pour plus de détails, consultez la page Facebook de l'agglomération de Québec dédiée à la sécurité publique via le lien suivant : <https://www.facebook.com/SecuritePubliqueVQ>.



**Semaine de la prévention des incendies** 8 au 14 octobre 2023

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Votre gouvernement Québec

## TA CARRIÈRE SE TROUVE ici



### EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

## Découvre les possibilités qui te sont offertes !

### Équipe bureau

Chargé de projet ingénierie  
 Superviseur Travaux publics  
 Technicien analyste Trésorerie  
 Directeur adjoint Travaux publics  
 Agent bibliothèque  
 Agent bibliothèque (service technique)  
 Agent responsable installations récréatives

### Équipe terrain

Mécanicien  
 Marcheur signaleur  
 Opérateur journalier Travaux publics  
 Journalier Bâtiments, parcs et espaces verts  
 Journalier Travaux publics

### Équipe surveillants et brigadiers

Brigadiers  
 Surveillants

Curieux d'en savoir plus?  
[vsad.ca/carriere](https://vsad.ca/carriere)





# LA GRANDE MARCHÉ

PRESCRITE  
PAR LES  
MÉDECINS  
DE FAMILLE

## 14 OCTOBRE

Centre communautaire multifonctionnel secteur est  
4950, rue Lionel-Groulx



UN PAS VERS NOTRE SANTÉ

5 KM



### PROGRAMMATION

ANIMATION SUR LE SITE DÈS 12 H 30

- JEU GONFLABLE & MASCOTTE
- ATELIER DE PEINTURE SUR ROCHE
- PRESTATION MUSICALE "THE MAILMEN"
- ÉCHAUFFEMENT AVEC DIANE BROCHU

DÉPART DE LA MARCHÉ À 14 H

- PARCOURS DE 5 KM
- PARCOURS DE 2.5 KM

INSCRIVEZ-VOUS  
[ONMARCHE.COM](http://ONMARCHE.COM)  
GRATUIT ET OUVERT À TOUS



# La page des Augustinois actifs

# Une Vie culturelle et de loisirs Active et Dynamique

## Programmation des activités – Automne 2023 Loisirs, culture et cours aquatiques

Les activités sont en cours depuis le 11 septembre.

La billetterie est disponible en continu pour les activités culturelles gratuites. Voir la note sous le calendrier pour découvrir notre nouvelle billetterie gratuite afin de vous assurer une place lors de certains activités culturelles avec un nombre de participants limités.

La programmation est disponible au [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation) et dans tous nos établissements.

## Nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque Alain-Grandbois

**BONNE NOUVELLE!** La bibliothèque Alain-Grandbois bonifie ses heures d'ouverture pour s'adapter à sa clientèle.

Dès le retour de l'Action de grâce, le mardi 10 octobre, la bibliothèque sera maintenant ouverte 7 jours sur 7 en plus d'ajouter des heures d'ouverture en matinée durant la semaine.

Plus d'heures d'ouverture pour vous accueillir !

Dimanche	10 h à 17 h
Lundi	10 h à 18 h
Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Jeudi	13 h à 20 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h



**La saison de tennis et pickleball extérieure tire à sa fin! Profitez des installations jusqu'à la mi-octobre (selon la météo).**



## ACTIVITÉS LIBRES DANS NOS INSTALLATIONS

Les horaires sont régulièrement bonifiés et mis à jour. Visitez le [VSAD.ca/loisirs](https://vsad.ca/loisirs) pour consulter l'horaire complet de chaque activité.

**Badminton, pickleball, patinage, baignade, jeux de société et bien plus!**



## ACTIVITÉS SPORTIVES LIBRES



**Pour connaître le mode de fonctionnement et la tarification en vigueur**

## À NE PAS MANQUER !

<span style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px;"> </span>	Bibliothèque Alain-Grandbois
<span style="background-color: #f96; color: white; padding: 2px;"> </span>	Centre communautaire multi. secteur est
<span style="background-color: #ffcc00; color: white; padding: 2px;"> </span>	Complexe sportif multifonctionnel
<span style="background-color: #d9534f; color: white; padding: 2px;"> </span>	Centre Delphis-Marois

## EN OCTOBRE

Consultez le [vsad.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation) pour connaître les détails et vous inscrire.

3	Initiation au livre numérique	
5	Chanter pour chanter avec Benoit Moisan	
7	Atelier créatif de décoration de citrouilles	
10	Groupe de randonné, Rivière St-Charles (inscription obligatoire)	
11	Club de lecture Latulu	
12	Autour du piano avec Guillaume Lecompte	
17	Heure du conte avec Martine Hébert	
18	Conférence « Une ménopause active et en santé » (sur place et virtuel)	
20	Pédago à la biblio, atelier d'origami (inscription obligatoire)	
20	Ode au St-Laurent (concert, photographie et poésie)	
21	Heure du conte spéciale Halloween avec Brigitte Brideau	
28	Lire et Découvrir (conseils de lecture, assistance livre numérique et emprunt possible sur place)	
29	Spectacle d'Halloween « Un drôle de sort pour Poussière la sorcière »	
31	Tricot-Thé	
jusqu'au 15 oct.	Exposition « Les Filles du Roy » par Sophie Moisan	
à partir du 21 oct.	Exposition « Il était une fois...l'arbre » par les artistes de l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures	

## NOUVEAUTÉ: SYSTÈME DE BILLETTERIE GRATUIT POUR VOUS ASSURER UNE PLACE

Cet automne, nos activités culturelles reviennent en mode « accès libre ». Toutefois, les places pour certaines activités sont limitées. Pour être certain d'avoir votre place, nous vous recommandons de vous procurer votre billet gratuit via la plate-forme Sport-Plus. Présentez-vous au moins 10 minutes à l'avance du début de l'activité, sans quoi, votre place sera offerte à une personne ne détenant pas de billet.



Notez que la réservation est obligatoire pour les activités affichant l'icône du **billet**.

**SUIVEZ-NOUS**  
sur les réseaux sociaux



**VSAD.ca**

